COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 08 FÉVRIER 2022

Présents: Dunand-Sauthier James, Carcey-Collet David, Carera Evelyne, Cerutti Corentin, Codecco

Florence, Chirouze Patrice, Gontharet Colette, Negro Nathalie, Pavillet Jérôme

Excusés: Chamiot-Clerc Sébastien, Charlier David, Doret Christophe, Renaud Frédérique, Simon Gaëlle

Secrétaire:

L'ordre du jour est le suivant : I. FINANCES - Ligne de trésorerie

II. PARC DES BAUGES - Désignation des représentants au syndicat mixte

III. DIVERS - Point sur les conseillers numériques avec M. Laurent PERMALAMA

Approbation à l'unanimité du C.R. de la réunion du 18/01/2022.

I. FINANCES

1) Ligne de trésorerie : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les demandes de versement des subventions ont été faites cet automne et qu'à ce jour, nous n'avons pas d'information précises sur les dates de paiement.

Il rappelle que le Conseil municipal en la délibération n°2021-07 en date du 21/01/2021 avait demandé auprès du Crédit Agricole l'attribution d'une ligne de trésorerie de 200 000.00 € pour une durée de 12 mois.

Considérant la situation, il propose au Conseil municipal de contracter auprès d'un Etablissement bancaire une ouverture de crédit à court terme, de 200 000.00 € sur une durée de 3 mois destinée à faciliter l'exécution budgétaire, pour pallier une insuffisance temporaire de liquidité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander au CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE aux conditions de taux en vigueur à la date d'établissement du contrat l'attribution d'une ouverture de crédit à court terme dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant: 200 000.00 €

- Durée : 3 mois à compter de la mise en place

- Index retenu : Euribor 3 mois (variation mensuelle) flooré à 0

- Marge sur index à ce jour : 0.96 %

- Frais de dossiers : 200.00 €

- Commission d'engagement : 0.08 %

- Classement selon la charte Gissler: 1A

Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la Commune, et au plus tard à l'échéance. Prend l'engagement : d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire, d'affecter les ressources procurées par ce concours, en trésorerie (hors budget).de créer et de mettre en recouvrement, pendant toute la durée du court terme, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

(Délibération 04 Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0)

II. PARC DES BAUGES

1) Désignation des représentants au syndicat mixte: Suite à la démission en date du 29 octobre 2021 de Mme Charlotte DEVAUX, conseillère municipale, délégué titulaire, il est nécessaire de procéder à la désignation de : un délégué titulaire et un délégué suppléant au Comité Syndical du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges. En cas d'indisponibilité d'un délégué titulaire, le délégué suppléant peut le remplacer et porter alors à sa place la voix délibérative de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne comme représentants de la commune au Comité Syndical du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges :

• Comme délégué titulaire : M Patrice CHIROUZE

• Comme délégué suppléant : M Corentin CERUTTI

(Délibération 05 Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0)

III. DIVERS

- Point sur les conseillers numériques : M. Laurent PERMALAMA nous présente le service mis en place par l'agglomération Arlysère pour répondre aux demandes en lien avec le numérique. Il est proposé : prendre en main l'outil informatique pour les démarches administratives en ligne, être autonome dans la réalisation des courriers, trouver les bonnes informations sur Internet, pouvoir échanger avec les proches, accompagner votre enfant (vie scolaire, inscriptions diverses, prévention aux écrans..., mettre en forme un CV ou rechercher un emploi, prévenir des comportements dangereux face aux écrans.

Affiché le 15 février 2022 Le Maire, James DUNAND-SAUTHIER